

AFFAIRE N° 26. — Bâtiement de deux étages de ferme où se trouve la commune de SAINT-DENIS et où il y a une école pour les enfants. La construction est en bois devant le manoir sous la direction d'ANTOINE CLOUTIER.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Kendrew, Members of Clergy Colloquy.

A la suite des travaux exécutés pour la construction du MARCHÉ COUVERT de SAINTE CLOTILDE, il s'avère qu'une parcelle de terrain appartenant à M. CHANE WING, Commune de SAINTE CLOTILDE, est absolument nécessaire pour permettre la création d'un parking devant le marché, et complèterait harmonieusement le plan général de cette zone. Il faudrait donc que la Commune de SAINT-DENIS se rende acquéreur de cette parcelle de terrain.

Contactée par notre Architecte, le Cabinet GUERRARD, Nelle CHAUX WING accepterait d'échanger cette parcelle d'une superficie de 553,64 m², contre une parcelle du terrain communal de même superficie, située sur le côté droit de la route.

Il y aurait lieu toutefois de prévoir certaines servitudes, notamment d'accès sur la place, de passage pour les voitures jusqu'au garage de Melle GRANGE, et de mitoyenneté entre les deux parcelles.

La Commune devra, par ailleurs, prendre à sa charge les frais d'échange qui ne se borneraient en réalité qu'aux frais d'acte notarié puisque l'arrêté déclarant d'utilité publique cette opération devrait porter sur l'ensemble de l'échange.

L'évaluation du service des douanes devra être régulière.

La Commission Départementale de Contrôle des Opérations Immobilières devra aussi être appelée à donner son avis, si la valeur de chacune des parcelles dépasse 3 000 000 de Frs CFA.

Je vous demande donc de me faire parvenir votre avis à ce sujet.

Je mets la question sur trois

Adopted at Franklin.

~~H. Béru le 15 Mai 1968~~ P. C. C
~~P. le Prefet~~ ~~H. Béru le 15 Mai 1968~~
~~de Secrétaire général~~ ~~P. le Prefet~~
~~sousigé Ph. Kessler~~ ~~de D^r des A. F.~~
~~-~~ ~~sousigé: C. Vergéreau~~